



Rijkswaterstaat
Ministerie van Verkeer en Waterstaat

Contrôle des émissions de l'eau

Ogie Elugamhe & Rob Berbee



Contrôle des émissions de l'eau

Qu'est ce que c'est?

Comment faire?

Avec qui le fait-on?

Contrôle des émissions.... Rôle du RWS?

Politique

Loi/
Règlementation

Autorisation

Appli- Prélève
cation ment



Rédaction des politiques, lois et réglementations

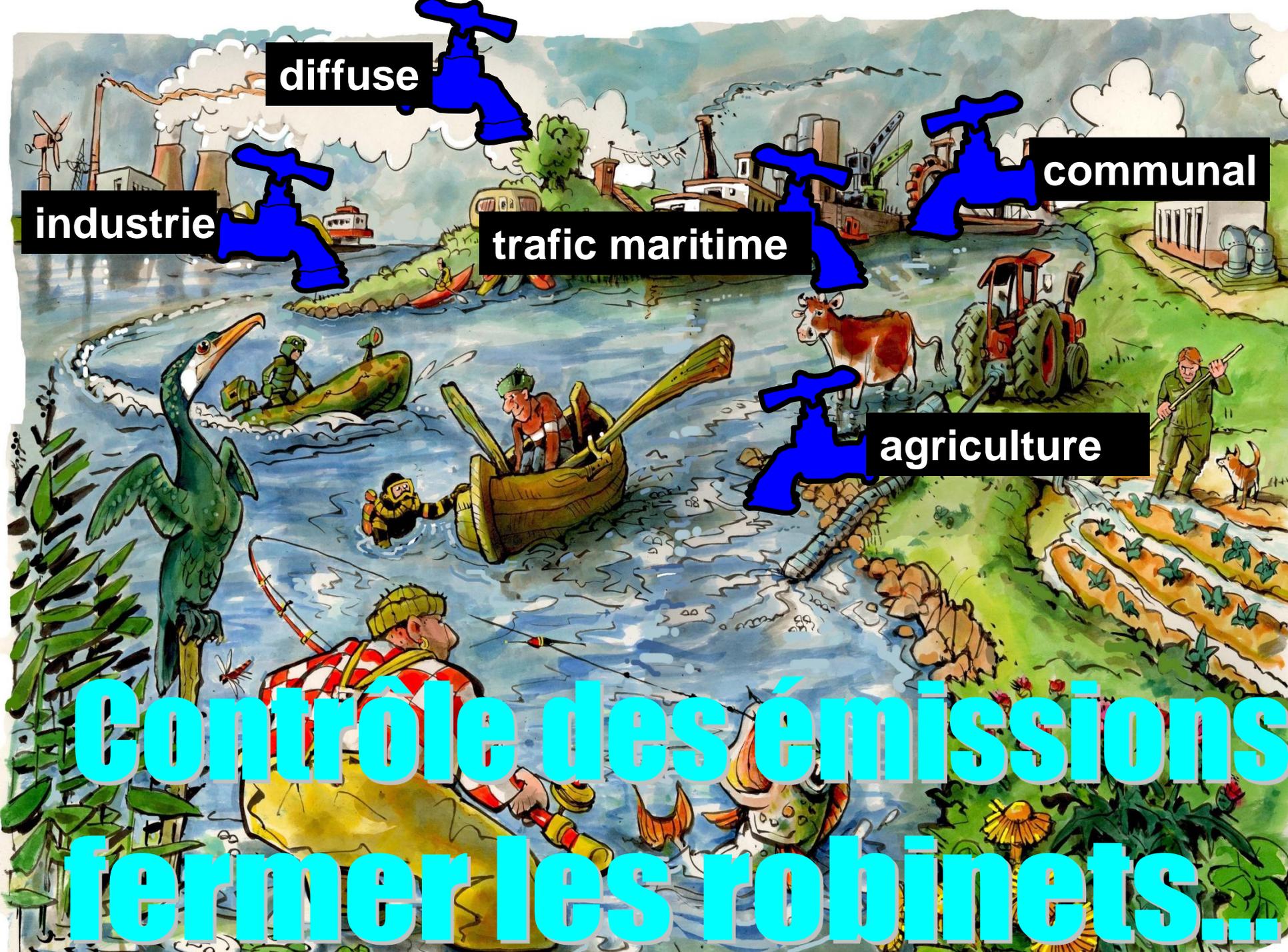
Études de faisabilité et force exécutoire

Mise en œuvre

DGRW (élaboration des politiques)

RWS (réalisation)

IVW (inspection)



diffuse

industrie

trafic maritime

communal

agriculture

**Contrôle des émissions
fermer les robinets...**



Contrôle des émissions, qu'est-ce que c'est?

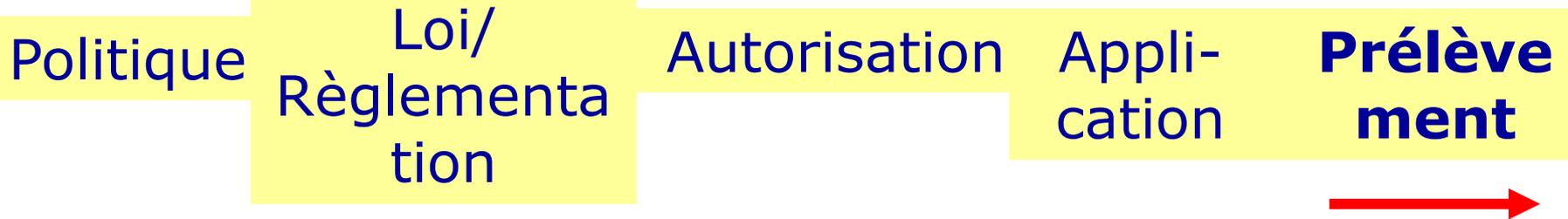
- **Émission: Sources de la pollution de l'eau**
 - » **Industrie**
 - » **Municipale**
 - » Agriculture
 - » Diffuse (y compris navigation)
 - **Contrôle: fermer les robinets**
 - **Instruments: Permission, applications et taxes sur les émissions**
- **Amélioration de la qualité de l'eau (chimique et écologique)**



Comment faire? - que devez-vous savoir?

- **Quelles sont les sources de pollution de l'eau?**
 - Quels sont les volumes, concentrations
 - Voies vers les eaux de surface
- **Gravité de la situation (effet sur l'eau de surface)?**
 - Normes de qualité pour les substances (NL, EU)
 - Contrôle écologique
- **Que peut-on faire?**
 - Mesures techniques (prévention/purification)
 - Instruments contraignants (légaux) et non-contraignants (consultations, clauses)
- **Les réglementations sont-elles respectées?**
 - Contrainte préventive et répressive
- **Le principe pollueur payeur**

Pollueur payeur I



Dans le domaine:

- La société offre des données techniques sur la pollution
- Le RWS contrôle les données de la société

Administratif:

- La société offre des informations au bureau des impôts
- Le bureau des impôts impose le prélèvement

Application 1



Politique

Loi/
Règlementa
tion

Autorisation

**Appli-
cation**

Prélève
ment



Plan annuel des visites:

basé sur l'évaluation des risques par la
région:

| | |
|----------------------------|------------|
| Gouvernemental/politique | Économique |
| Environnemental/hygiénique | Sécurité |



Politique

Loi/
Règlement
ations

Autorisation

**Appli-
cation**

Prélèvement



Agir contre les ruptures:

**Dépassement des limites de rejet=
rupture**

Sanctions

Légaliser

Sanction administrative

Sanction pénale



Avec qui coopérons-nous?

Bureaux régionaux RWS

- Dépt. chargé des permis et des applications et districts de l'eau
- Services juridiques
- Département qualité/quantité de l'eau
- Organismes nationaux
- ILT (Corps d'inspection de l'environnement et des transports)
- Bureau du procureur (OM)
- Bureau des impôts (en néerlandais BVR)
- Partenaires administratifs (conseils municipaux, provinces, conseils de l'eau, agences environnementales, etc.)
- Usagers (industries, organisations environnementales, etc.)



Besoins techniques des rejets sur les eaux de surface importantes

- L'approche des émissions (Meilleure technologie disponible)
- Approche sélective
 - (COD, nutriments, métaux lourds, polluants organiques)
- Émission – immission: voir « *objectifs de qualité de l'eau* »
- Système de permission



Pratique

1. Chantiers navals

2. Usine chimique (2 exemples)

3. Principe pollueur payeur (taxe)



Chantiers navals ON





Chantiers navals ZL





Chantiers navals Collecteur d'huile/décanteur



Limites d'émissions dans les autorisations
Huile minérale: 20 mg/l
Solides en suspension: 50 mg/l



Exemple d'usine chimique

2 Usine chimique

Contexte:

Contaminants organiques halogènes dans un polymère (1,3-dichloropropanol-2)

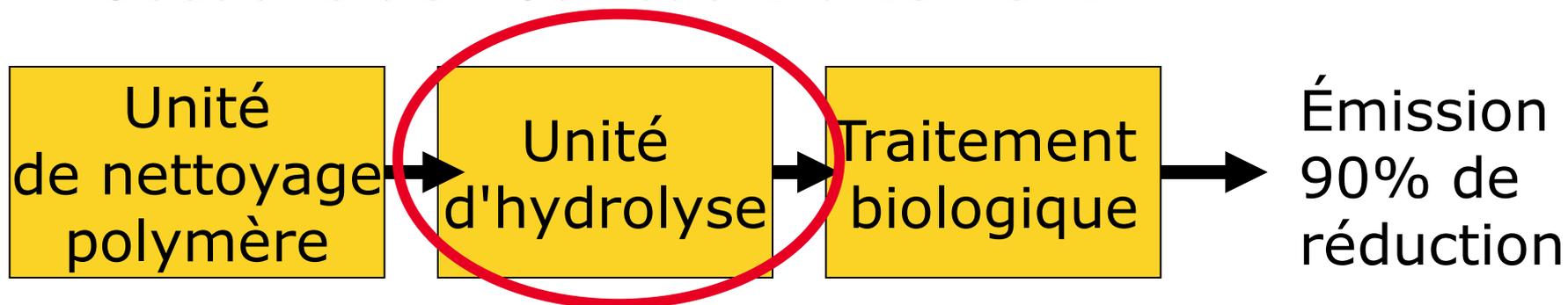




Procédure de traitement proposée



Procédure de nouveau traitement

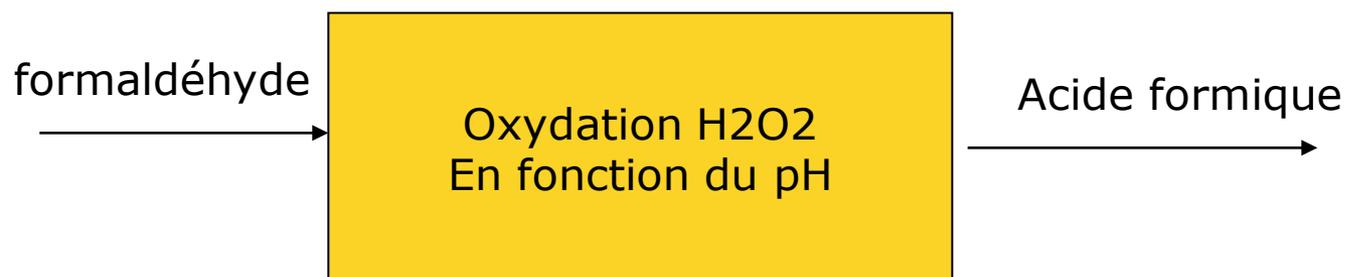


Autorisation



3 Usine chimique

- Capacité doublée de l'usine chimique en produisant du diméthyléther
- Augmentation importante de la toxicité du formaldéhyde
- Traitement dans les installations de traitement des eaux usées impossible





Systeme de prélèvement



Taxe – équivalents de pollution (NL) basé principalement sur la consommation d'oxygène

$$\text{kg O}_2 / 24 \text{ hr} = Q * (\text{COD} + 4,57 \text{ N-Kj}) / 1000$$

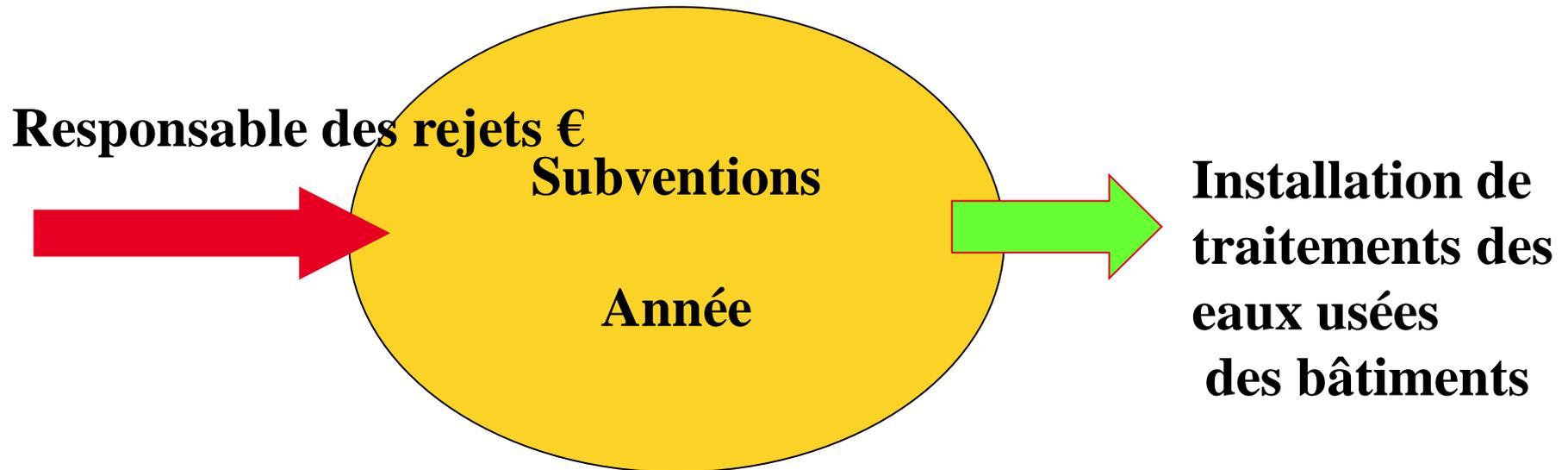
$$Q = \text{flux (m}^3/24 \text{ h)}$$

Nombre d'équivalent de population
(PE)=

$$\text{kg O}_2 / \text{an}) / 54,8 \text{ kg (O}_2/\text{PE)}$$



Principe pollueur payeur 1960-1996 (Pays-Bas) rejets sur les eaux de surface importantes



Rejet 33 millions PE (1970) => 10 millions PE (1995)



Principe pollueurs payeurs des systèmes d'épuration

Chaque décharge ~ € 190 (3 PE) (pollution équivalente)



5,7 millions capacité de purification PE (1970) => 24,1 millions PE. (1995)



Copyright © 2007
RealityRN.com